

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MERCREDI 18 JUILLET 2007

DATE DE CONVOCATION : 12 juillet 2007
DATE D'AFFICHAGE : 12 juillet 2007
CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 11
POUVOIRS : 13
VOTANTS : 14
ABSENTS : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil sept, le dix huit juillet, à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MUNCH, Maire.

Etaient présents : Jacques DELPORTE, Claude VIVIER, Martine FITTE-REBETE, Maires Adjoints, Hervé DELAVEAU, Didier DOLEAN, Pascal JACQUES, Jacqueline MOREAU, Françoise CELAS, Serge GUINDOLET, Arnauld ABHAMON formant la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Absents représentés : Isabelle BRUAUX représenté par Jacqueline MOREAU
Daniel CAHUZAC représenté par Martine FITTE-REBETE
Jean WEYER représenté par Jacques DELPORTE

Absents excusés : Franck CHAUTEMPS - Robert DUVEAU – Geneviève GENDRE –
Fred SEGAUD – Alain SZTERN

Secrétaire de séance : Jacqueline MOREAU

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2007

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de sa réunion du 26 juin 2007.

FINANCES – DECISIONS MODIFICATIVES

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article UNIQUE : DECIDE

Le virement de crédits suivants :

en section Fonctionnement :

Comptes Dépenses :

Chapitre 11	Compte 60612	2 000.00 euros
Chapitre 11	Compte 6247	3 000.00 euros
Chapitre 11	Compte 61521	2 588.00 euros
Chapitre 11	Compte 6226	5 000.00 euros
Chapitre 11	Compte 6135	5 000.00 euros
Chapitre 11	Compte 6251	7 000.00 euros
Chapitre 022	Compte 022	10 000.00 euros
Chapitre 023	Compte 023	104 984.16 euros

Comptes Recettes :

Chapitre 77	Compte 7718	139 572.16 euros
-------------	-------------	------------------

Le vote de crédits supplémentaires suivants :

en section Investissement :

Comptes Dépenses :

Chapitre 21	Compte 2188	Opération ONA	17 000.00 euros
Chapitre 23	Compte 2315	Opération 029	75 000.00 euros
Chapitre 23	Compte 2313	Opération ONA	9 836.50 euros
Chapitre 23	Compte 2315	Opération ONA	7 000.00 euros
Chapitre 020	Compte 020	Opération OFI	33 917.77 euros

Comptes Recettes :

Chapitre 021	Compte 021	Opération OFI	104 984.16 euros
Chapitre 13	Compte 1326	Opération 029	37 770.11 euros

<p align="center">DÉLÉGATION AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES</p>
--

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'Administration communale doit être facilitée en permettant la rapidité des réponses ou des engagements,

Considérant la plainte déposée au nom de Madame MUNCH en sa qualité de Maire de la commune auprès du Tribunal de Grande Instance de Meaux en date du 18 juin 2007 et enregistrée le 22 juin 2007.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : CONFIRME la délégation donnée le 23 mars 2001 à Madame le Maire dans le cadre de l'article L. 2212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Article 2 : AUTORISE le dépôt du montant de la consignation de la constitution de partie civile devant le Juge d'Instruction du Tribunal de Grande Instance de Meaux s'élevant à 500€.

TARIFS : REPRODUCTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
--

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il y a lieu de fixer un tarif pour assurer les frais de reproduction du Plan Local d'Urbanisme,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : ADOPTE les tarifs suivants :

- ↳ 250 € la reproduction complète du dossier PLU (hors grands plans)
- ↳ 1,00 € la page (hors grands plans)

Article 2 : DECIDE de rendre ces tarifs applicables à compter du 1^{er} août 2007.

Article 3 : DIT que les tarifs de reproduction seront enregistrés sur la régie diverses de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire donne lecture du planning des manifestations à venir.

Plus aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 21 h 45.



Le Maire,

Mireille MUNCH